



Charges retenue pour location meubl 

Par **patou44**, le **25/01/2012   19:09**

Bonjour, mon fils a lou  un logement meubl    un particulier il vient de d m nager dans une autre ville donc a donn  son pr avis dans les temps r glementaire. deux mois apr s son ancien propri taire lui a envoy  la restitution de sa caution qui avait diminu  de plus de la moiti  sur le montant initial car il a retenu des charges hors il y en a certaines ou je ne suis pas sur que cela soit r glementaire c'est pourquoi qui peut me renseigner? lorsque le logement est meubl  le propri taire peut il r clam  des charges concernant :
ordure m nag re (sachant que mon fils a payer une taxe d'habitation avec automatiquement les ordures m nag res inclus)
antenne TV
gestion (sachant que c'est le propri taire lui m me qui g re la location)
avances mensuelles (on ne sait pas   quoi cela correspond)
cr dit de charge
e fin de bail
voil  je crois que j'ai tout dis d'autre part combien de temps apr s avoir quitter le logement mon fils peut il r cup rer certaine charge indument retenue si il y a suivant ma liste
merci de vos r ponses
cordialement

Par **Mike46**, le **28/01/2012   16:37**

Bonjour,
Je reprend ligne par ligne vos points :
ordure m nag re (sachant que mon fils a payer une taxe d'habitation avec automatiquement les ordures m nag res inclus) : R cup rable
antenne TV : R cup rable
gestion (sachant que c'est le propri taire lui m me qui g re la location) : Non r cup rable
avances mensuelles (on ne sait pas   quoi cela correspond): Demander des pr cisions
cr dit de charge : Demander des pr cisions
charge e fin de bail: Demander des pr cisions
Le propri taire doit vous restituer le d p t de garantie dans les deux mois suivant la restitution des cl s.
Je vous invite donc   lui adress  un courrier en LRAR en lui r clamant des pr cisions concernant les trois points ci dessus  voqu  et en demandant le remboursement des frais de gestion.
Vous souhaitez

bonne réception.rnrnBien cordialement,

Par **patou44**, le **29/01/2012 à 20:21**

merci pour votre réponse juste une autre question combien de temps après la restitution de la caution peut on réagir?